DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle expertise et support

DEC 1

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU
CONCOURS EXTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS PRINCIPAL DE 2ème classe

- Session 2022 –

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIERE DES UNIVERSITES

VU la loi n°83.634 du 13 juillet 1983, modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

VU le Décret n°2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

VU l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et la nature des épreuves des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ; modifié par l'arrêté du 28 janvier 2009 ;

VU l'arrêté du 3 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C.

ARRETE :

ARTICLE 1er : Le jury du concours externe d'adjoint administratif principal deuxième classe du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports pour la session 2022 est composé comme suit :

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle expertise et support

DEC 1

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU
CONCOURS EXTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS PRINCIPAL DE 2ème classe

-Session 2022-

Présidente du jury :

Mme Magali AMOUROUX-PATELOUP, APAE, Chef de la division des affaires financières, Rectorat, Montpellier,

Vice-président :

M. Philippe CROS, Principal, Collège Arthur Rimbaud, Montpellier,

Membres du jury :

M. Frederic ACHARD, AAE, Université de Montpellier,
Mme Kristell AUBIN, Principale, Collège François Rabelais, Montpellier,
Mme Audrey BIANCIOTTO, SAENES CS, Fonction administrative, Lycée Jean Jaurès, Saint Clément de Rivière,
Mme Julie BLAD, APAE, Adjointe gestionnaire, Lycée des métiers Charles Alliès, Pezenas,
Mme Julien CAYLA, APAE, Chargé de mission modernisation, missions transversales et webmestre intranet, Rectorat, Montpellier,
Mme Emilie COLOMBIER, SAENES CS, Université de Montpellier,
M. Gilles DECLERCK, Adjoint gestionnaire, Lycée Jules Ferry, Montpellier,
Mme Magali DERSON, AAE, Adjointe gestionnaire, Collège Jean Rous, Pia,
Mme Margaux DUCROS, APAE, chef de bureau, division des personnels enseignants, Rectorat, Montpellier,
Mme Nathalie ESCANO, APAE, Chef de bureau contrôle et conseil aux EPLE, Rectorat, Montpellier,
Mme Fabienne FICHOT, Principale adjointe, Collège de la Croix d'Argent, Montpellier ,
M. Jérôme FONTANE, APAE, Adjoint gestionnaire, Collège Pierre Mendès France. Jacou,
M. Gilles GUEVELLOU, AAE, Université de Montpellier,
Mme Laetita HUILLET, SAENES CE, Secrétaire d'intendance, Collège Joseph Anglade, Lezignan Corbière,
Mme Sylvie LE BOLLOCH, Proviseure, Collège-Lycée Georges Clemenceau, Montpellier,
Mme Géraldine MILOT, APAE, Responsable de la cellule coordination paye, Rectorat, Montpellier,
M. Olivier NADAL, AAE, Adjoint gestionnaire, Collège Lou Trentanel, Gignac,
Mme Pascale PRADEILLES, SAENES CE, Gestionnaire, Bureau académique des établissements d'enseignements privés, Rectorat, Montpellier,

Mme Sabrine PRIVAT, SAENES CE, Université, Montpellier,
M. Olivier RIVIERE, AAHC, Agent comptable, Lycée Louis Feuillade, Lunel,
Mme Karine ROINEL, SAENES CS, Lycée Georges Pompidou, Castelnau-Le-Lez,
M. Philippe ROLLAND, AAHC, Agent comptable, Lycée Louise Michel, Narbonne,
Mme Agnès ROUJON, APAE, Crous, Montpellier,
M. Patrice ROURE, Principal, Collège Denis Diderot, Alès,
Mme Nathalie RICHARD, APAE, Université de Montpellier,
Mme Cora-Line SERY, SAENES CS, Université de Montpellier,
M. William VERNET, Principal, Collège Paul Valery, Roquemaure,
M. Frederic VINCENT, AAE, Université de Montpellier,

ARTICLE 2 : Le président du jury est assisté d'un vice-président, lequel est appelé à remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Montpellier, le 08 avril 2022

Pour la recrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL